

Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Rapport de la participation du public
(13 mai au 5 juin 2024)

Décisions motivées

Juillet 2024



Synthèse des observations et des motifs de prise en compte ou non

Le tableau ci-dessous recense les principales observations et les motifs de prise en compte ou non.

Réf	Principales requêtes	Origine de l'observation	Prise en compte	Motifs de la décision
Développer la pratique du vélo sur le territoire				
1	Repenser le réseau cyclable à l'Est du territoire (plus égalitaire, éviter les zones blanches) et tracé du RS3	Commune de Loireauxence / Cyclopède Observations public n°1 / n°6 / n°7	Modification du réseau cyclable pour le RS3 pour moins figer son tracé	La COMPA ne réalise pas de liaisons au sein des communes qui restent à la charge des communes ; son intervention s'exerce uniquement sur les liaisons inter-communes et le réseau structurant. Sur la commune de Loireauxence, la COMPA n'interviendra pas au-delà de la réalisation du RS3, de la connexion entre la halte ferroviaire et la zone d'activités de la Ferté, et l'itinéraire bis à la Loire à Vélo. L'objectif à travers le RS3 est de réaliser une connexion structurante à l'Est entre la voie verte et la Loire à vélo mais le tracé n'est à ce stade pas figé sans étude programmatique. En conséquence, il sera inscrit un principe de flèche pour affirmer cette connexion au lieu d'indiquer un itinéraire jugé inadapté.
2	Mieux développer l'accès aux haltes ferroviaires et en particulier sur Varades et Ingrandes-le-Fresne	Département de Loire-Atlantique Cyclopède Observation public n°6	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà prévue	De nouveaux itinéraires jalonnés desservant les bourgs de Varades et d'Ingrandes permettront – entre autres – une meilleure desserte des haltes ferroviaires (cf. extrait cartographique en annexe) : <ul style="list-style-type: none"> - L'itinéraire bis à la Loire à vélo connectant le bourg de Montrelais et les bourgs de Varades et d'Ingrandes, - L'itinéraire « Gare de Varades <> ZA Ferté » - L'itinéraire RS3 permettra de relier le bourg de Varades aux communes plus au Nord, quel que soit le tracé définitif retenu qui n'est à l'heure actuelle pas figé.
3	Intégrer les franchissements de la Loire	Observation public n°6	Pas de modification du PdMS / s'inscrit	Les départements 44 et 49 travaillent actuellement sur des projets d'aménagements cyclables sur les ponts de Loireauxence (Varades) et Orée d'Anjou (St-Florent-le-Vieil)

			dans une action déjà prévue	pour des livraisons à l'horizon 2028-2029. Ces aménagements permettront notamment une meilleure desserte de la gare de Varades. La COMPA porte l'enjeu de l'intégration des mobilités actives sur les franchissements d'Ancenis-Saint-Géréon auprès des Départements.
4	Ajouter une liaison cyclable Couffé – Oudon pour rejoindre la halte ferroviaire	Commune de Couffé Observations public n°6 / n°7	Modification du réseau cyclable pour ajouter cette liaison	La liaison Couffé – Oudon présente un intérêt pour relier Couffé à la halte ferroviaire d'Oudon et favoriser l'intermodalité. Cette liaison sera réalisée à budget constant du PdMS / SDMA sur 10 ans en fonction de l'étude de faisabilité, du chiffrage et des avancées des autres liaisons cyclables du schéma.
5	Ajouter une liaison Riaillé - Teillé	Commune de Riaillé Observation public n°7	Modification du réseau cyclable pour remplacer l'itinéraire Riaillé – Pannecé par Riaillé - Teillé	La COMPA est favorable à l'ajout d'un itinéraire Riaillé <> Teillé à la place de l'itinéraire Riaillé <> Pannecé ; cet itinéraire est privilégié par la Commune de Riaillé pour rejoindre la voie verte par le Sud, le trajet est plus direct et simple à réaliser (chemins et petites routes communales).
6	Réaliser des cheminements sécurisés et continus entre Vair sur Loire (Anetz) et la zone de l'Aéropôle	Observation public n°5	Pas de modification du PdMS / action déjà prévue	Ce besoin s'inscrit pleinement dans les actions prévues par le Département, la COMPA et la commune d'Ancenis-Saint-Géréon. <ul style="list-style-type: none"> - A travers son schéma vélo et l'aménagement de la liaison Ancenis-Mésanger, le Département devrait améliorer l'aménagement du rond-point Emile Ragouin et la liaison entre ce rond-point et les zones d'activité du nord - La COMPA à travers le RS2 de son réseau cyclable et la Commune via son schéma des mobilités actives vont améliorer les aménagements cyclables entre le centre d'Ancenis-Saint-Géréon et la zone de l'Aéropôle
7	Prendre en compte dans les réflexions des moyens dédiés à l'entretien futur des aménagements cyclables pour garantir leur pérennité	Département de Loire-Atlantique	Pas de modification du PdMS	Les aménagements cyclables sont rattachés à la compétence voirie qui relève des communes ou du département selon la nature des voiries. A ce titre, la COMPA assurera uniquement l'investissement mais pas l'entretien (hors zones d'activités qui relève de sa compétence). Le principe proposé est qu'à l'issue des

				travaux, à l'instar du schéma départemental, les aménagements réalisés soient remis en propriété au gestionnaire de voirie, quelle que soit la nature de l'aménagement. Les moyens financiers nécessaires à l'entretien des aménagements cyclables n'est pas intégré dans le budget du PdMS qui concerne uniquement les actions financées par la COMPA.
8	Privilégier certains itinéraires et aménagements : éviter CVCB/ faire un réseau cyclable sans rupture, itinéraires courts, séparation avec la circulation automobile, panneaux directionnels...)	Vélo taf / Cyclopède Observations public n°4 / 6	Pas de modification du PdMS mais points de vigilance dans le cadre des études opérationnelles	Le carte du réseau cyclable affiche des principes de connexions mais les itinéraires sont à titre indicatifs. Les choix d'aménagement des liaisons cyclables et les itinéraires ne sont pas figés à ce stade et seront étudiés en phase opérationnelle en tenant compte des distances, des coûts, du potentiel de fréquentation, des contraintes foncières et des enjeux environnementaux. La COMPA s'appuiera tant que possible sur les recommandations du CEREMA
9	Réaliser en continuité Ancenis – Anetz - Varades en parallèle de la départementale	Observation public n°6	Pas de modification du PdMS	Le carte du réseau cyclable affiche des principes de connexions mais les itinéraires sont à titre indicatifs et seront étudiés plus finement en phase opérationnelle en tenant compte des distances, des coûts, du potentiel de fréquentation, des contraintes foncières et des enjeux environnementaux.
10	Mieux favoriser l'accès aux écoles	Cyclopède Observations public n°2	Pas de modification du PdMS	La COMPA ne réalise pas de liaisons au sein des communes hors réseau structurant mais accompagne les communes dans leur projet cyclable via les fonds de concours.
11	Donner la priorité aux réseaux qui servent aux scolaires et travailleurs	Observation public n°6	Pas de modification du PdMS	La priorisation des liaisons cyclables tient compte du potentiel fréquentation des travailleurs et des scolaires. 3 axes sont aujourd'hui identifiés comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> - RS1 : Amélioration niveau de service voie verte pour sécuriser et favoriser davantage les déplacements du quotidien sur cet axe majeur qui traverse le territoire - RS2 : Ancenis-Saint-Géréon <> Mésanger <> Teillé pour connecter les centres des tronçons de la voie verte et de la Loire à vélo sur le Pays d'Ancenis en desservant les pôles majeurs d'attractivité

				- Halte ferroviaire de Varades <> ZA la Ferté pour renforcer l'intermodalité à l'Est du territoire
12	Espaces supplémentaires dans les trains TER pour voyager avec son vélo	Observation public n°3	Pas de modification du PdMS / pas compétent	L'équipement des TER est de la compétence régionale
13	Installation d'arceaux vélo et/ou box vélos aux points d'intermodalité	Observation public n°4	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà engagée	Le rabattement vers les points de transport en commun (TAD, car, train) est un point majeur dans le Plan de Mobilité et des actions devraient être engagées dans ce sens dès 2025.
14	Imaginer des liaisons touristiques vers le pays d'Ancenis depuis la Régalante	Observation public n°7	Pas de modification du PdMS	Dans le cadre de ce PdMS, la COMPA a souhaité privilégier les déplacements du quotidien par rapport aux déplacements touristiques
15	Booster le service de location de VAE par la communication	Observation public n°7	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà engagée	Le service mobilités de la COMPA a été structuré afin de mettre en œuvre les actions du PdMS et notamment mieux faire connaître les offres de mobilités auprès du grand public, des entreprises et des scolaires.
Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité				
16	Poursuivre la ligne régulière depuis le Sud Loire / mise en place d'une navette depuis Orée d'Anjou Mettre en place des parkings et des navettes dans les communes pour récupérer les employés et desservir les zones d'activités, l'Espace 23 et l'Hôpital	CGT / Conseil de développement	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà prévue	L'action 4 du PdMS prévoit de préfigurer un réseau de transport en commun régulier sur le territoire en expérimentant la mise en place de navettes orientées vers les flux domicile-travail sur la zone centrale et en s'appuyant sur le retour d'expérience du TAD. Le positionnement de la ville principale au sud du territoire intercommunal et départemental complexifie la mise en place d'un réseau de transport. La COMPA ne pourra rien faire seule, la réussite d'un transport en commun reposera nécessairement sur un partenariat avec les entreprises. Dans le cadre du Plan la priorité a été donnée aux déplacements du quotidien et de courte distance à travers le vélo. Il n'est pas prévu d'actions pour développer des lignes régulières sur de longs tronçons.

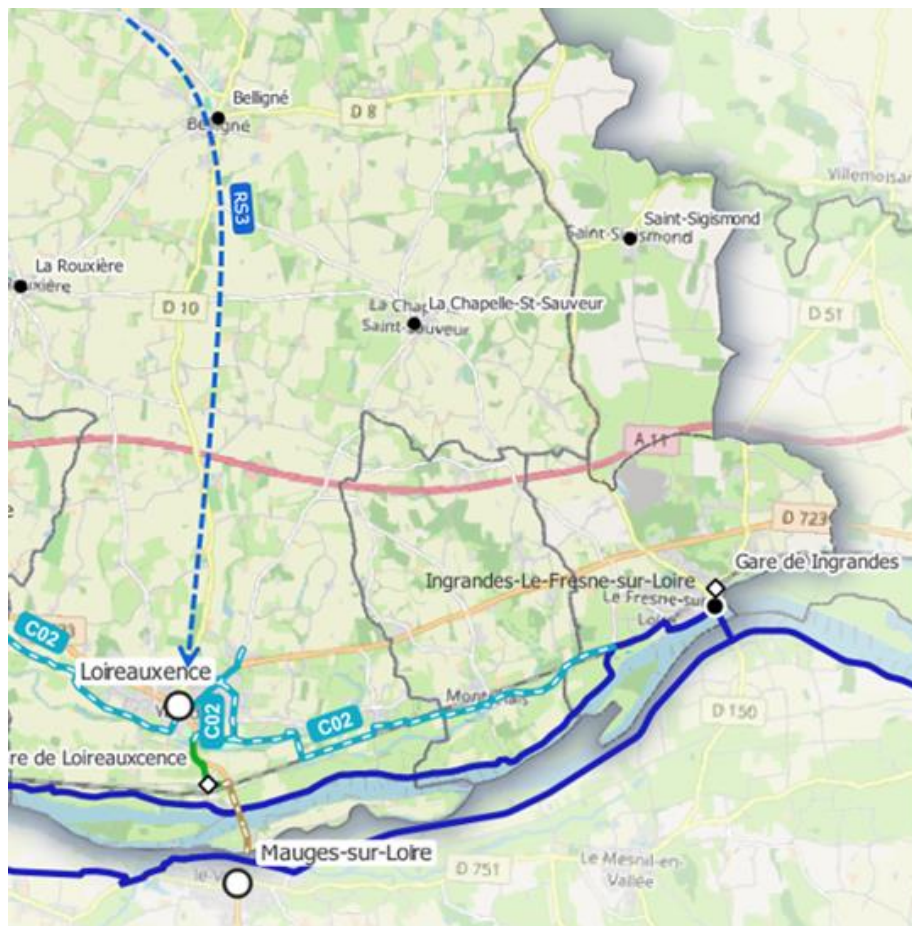
17	Optimisation du transport scolaire	Commune de Couffé	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà prévue	L'action 5 du PdMS prévoit d'adapter le transport scolaire aux besoins du territoire en optimisant le service et en améliorant l'accès des arrêts. Le transport scolaire peut être utilisé par des usagers non-inscrits sur autorisation et sous réserve des places disponibles. Cette optimisation ne peut pas être généralisée et systématique puisque cela dépend des charges des cars scolaires.
18	Difficultés pour se déplacer en transport scolaire vers les lycées depuis Vallons-de-l'Erdre en dehors d'Ancenis-Saint-Géréon	Observation public n°2	Pas de modification du PdMS / pas compétent	La sectorisation des lycées et des transports scolaires ne relève pas de la compétence de la COMPA.
19	Intérêt du TAD / vigilance sur l'implantation des points d'arrêts	Commune de Couffé et Loireauxence	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà prévue	Les observations sur le TAD n'appellent pas de modifications puisque le déploiement du TAD est inscrit dans le PdMS. Le positionnement des arrêts de TAD n'est pas identifié dans le document et la proposition de points d'arrêt à la Région a été travaillée en concertation avec les Communes.
20	Rendre plus attractif la ligne 360 en dédoublant les cars entre Ligné et St-Mars-la-Jaille avec la moitié en ligne directe Ligné Teillé Pannecé St-Mars-la-Jaille et l'autre moitié par Ligné, Mouzeil Riaillé,	Observation public n°7	Pas de modification du PdMS	La COMPA n'est pas compétente en matière de lignes régulières. A noter que la Région qui est compétente pour les lignes régulières porte un projet d'évolution de la ligne 360 à compter de 2025 : - Terminus à Haluchère - Desserte en TAD de Bonnoeuvre, Riaillé, Teillé et Mouzeil pendant les vacances scolaires Cette évolution permet d'améliorer le cadencement depuis Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille)
21	Ajouter l'étude d'une ligne de covoiturage à l'Est (axe Nord-Sud reliant la gare de Varades au territoire des Vallons-de-l'Erdre en passant par Belligné)	Commune de Loireauxence	Modification du PdMS	La COMPA est favorable à étudier le potentiel pour développer une ligne de covoiturage à l'Est du territoire






22	Prévoir sur Loireauxence un ou plusieurs sites pouvant accueillir une aire de covoiturage	Commune de Loireauxence	Pas de modification du PdMS	Le PdMS ne présente pas de carte d'implantation prospective de nouvelles aires de covoiturage.
23	Créer un système d'identification voire une application	Observation public n°7	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà prévue	La COMPA souhaite lancer une étude de préconfiguration dès 2025 pour développer le covoiturage dynamique
24	les actions en faveur des haltes ferroviaires du Cellier et d'Oudon sont clairement explicitées contrairement aux haltes ferroviaires de Varades et d'Ingrandes Le Fresne	Département de Loire-Atlantique	Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà engagée	L'action n°9 concerne principalement l'aménagement des PEM. Dans le cadre d'un programme initié en 2007, la COMPA a décidé d'aménager les abords des gares et des haltes ferroviaires de son territoire. Les interventions ont déjà concerné les haltes ferroviaires d'Ingrandes-le-Fresne sur Loire et Loireauxence (Varades). C'est pour cette raison que ces 2 haltes ne sont pas mentionnées. Dans la continuité de cet engagement, la COMPA a lancé le projet de réaménagement et d'extension de la halte ferroviaire du Cellier. La halte ferroviaire d'Oudon a déjà bénéficié d'un aménagement mais l'augmentation du trafic ferroviaire pourrait engendrer de nouveaux besoins sur le temps du PdMS.
Autre sujets				
25	Agir sur la dégradation de la qualité des routes	CGT	Pas de modification du PdMS	Le PdMS se concentre sur les sujets qui rentrent dans les champs d'actions de la COMPA : la voirie relève de la compétence des communes et du département
26	évoquer le transport des marchandises (potentiel par rapport au fret ferroviaire)	CGT	Pas de modification du PdMS	Le PdMS se concentre sur les sujets qui rentrent dans les champs d'actions de la COMPA : le ferroviaire relève de la compétence de la Région

La majorité des observations concernent l'action 1 « Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé, pour les déplacements du quotidien et le tourisme ».

Annexe :

Zoom cartographique sur le réseau cyclable à l'Est du territoire



-  Itinéraire Loireauxence <> Vallons-de-l'Erdre
-  Itinéraire bis à la Loire à Vélo + Itinéraire Gare <> ZA la Ferté
-  Loire à Vélo
-  Voie verte reliant la gare de Varades au bourg
-  Projet des départements 44 et 49